



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RAAV
TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2015 AU COMITÉ SOCIAL CENTRE-SUD
1710, RUE BEAUDRY À MONTRÉAL**

1. Ouverture de l'assemblée : 14h30
2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée
3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices
4. Règles de fonctionnement de l'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 septembre 2014
7. Suivi de l'assemblée générale du 13 septembre 2014
8. Rapport de la présidence
9. Rapport de la trésorerie
 - 9.1 Présentation des états financiers 2014-2015
 - 9.2 Nomination d'un expert-comptable
 - 9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2015-2016
10. Recommandation de membre d'honneur
11. Ratification des actes posés par le CA
12. Priorités d'action 2015-2016 ; période de questions
13. Élection des administratrices et des administrateurs du RAAV
 - 13.1 Administrateur bilingue au poste de RAAV/CARFAC
 - 13.2 Administrateur non artiste
 - 13.3 Élection des administrateurs - 8 postes à combler
14. Autres sujets
15. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée : 14h30

Il manque trois personnes pour avoir le quorum. L'assemblée débute et on espère que des personnes retardataires arriveront dans les minutes qui suivent. Pierre Rousseau explique que l'assemblée aura lieu, mais ce sera un « comité plénier » qui devra faire ratifier tous les travaux qui auront été faits au cours de l'assemblée par une assemblée en bonne et due forme ou tout autre moyen jugé acceptable par le Conseil d'administration.

2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée.

AGA 2015-RÉSOLUTION 2015:1

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE MIGNER, APPUYÉE PAR LUC GRÉGOIRE, DE NOMMER PIERRE ROUSSEAU AU TITRE DE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices

AGA 2015-RÉSOLUTION 2015:2

IL EST PROPOSÉ PAR GUY NADEAU, APPUYÉ PAR MONIQUE TROTTIER, DE NOMMER NATHALIE DUSSAULT SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE; PIERRE ROUSSEAU, PRÉSIDENT D'ÉLECTION; NATHALIE DUSSAULT, SECRÉTAIRE D'ÉLECTION; JOSÉE BÉLANGER ET SYLVAIN FAUCHER, SCRUTATEURS. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Règles de fonctionnement de l'assemblée

Le Président d'assemblée rappelle qu'en vertu de la *Loi sur les compagnies*, l'assemblée est soumise aux règles de fonctionnement du *Code Morin*. Elle doit aussi respecter les règlements généraux du RAAV et la Loi, lesquels obligent l'AGA d'une association à recevoir et à approuver les rapports de ses dirigeants et ses états financiers; à élire ses représentants; à nommer ses vérificateurs et à approuver les amendements aux Règlements généraux. Le droit de vote et le droit de parole sont réservés aux membres en règle de la catégorie professionnelle et aux membres d'Honneur.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président lit l'ordre du jour.

AGA 2015 – RÉSOLUTION 2015:3

IL EST PROPOSÉ PAR CÉLINE BOUCHER, APPUYÉE PAR LUCETTE TREMBLAY D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR, TEL QUEL. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 septembre 2014

Les membres ayant déjà reçu le procès-verbal de l'AGA 2013, le Président d'assemblée déclare qu'il ne fera pas lecture du document.

AGA 2015 – RÉSOLUTION 2015:4

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CAROLE TURCOTTE, APPUYÉE PAR FRANCINE MIGNER, D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2014, TEL QUE PRÉSENTÉ. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Suivi de l'assemblée générale du 13 septembre 2014

Le Président d'assemblée demande aux participants s'ils souhaitent obtenir un suivi sur les sujets traités lors de la dernière AGA ou des informations supplémentaires. Personne ne demande de suivi.

8. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence est considéré comme une annexe à ce procès-verbal et le lecteur pourra s'y référer pour plus de détails. Le président par intérim, Moridja Kitenze Banza, fait une lecture des faits saillants du Rapport annuel 2014-2015, lequel est en adéquation avec le Plan d'action précédent, tel qu'adopté par l'AGA en 2014. Après avoir fait la lecture du rapport et présenté son analyse de l'année, aucune question n'a été relancée par les membres.

9. Rapport de la trésorerie

9.1 Présentation des états financiers 2014-2015

Monsieur Jean-Guy Proulx de la firme Proulx JG CPA Inc. présente les États financiers 2014-2015 du RAAV. Cette mission d'examen est conforme et ces états financiers s'appuient sur une comptabilité très bien tenue. Des modifications méthodologiques sont contenues dans le texte de présentation des États financiers 2014-2015.

M. Proulx précise que l'examen est basé sur les demandes d'information, des procédés analytiques et des entretiens. Les transactions ne sont pas toutes révisées à 100%, mais avec ces principaux éléments on assure une fiabilité raisonnable qui permet de certifier que les États financiers sont conformes selon les principes comptables généralement reconnus. Il mentionne que même s'il y avait un audit les chiffres des États financiers ne changeraient pas.

M. Proulx souligne une variation au point « Actif financier détenu pour fins de transactions » qui passe de 64 650 \$ à 1 372 \$. Il s'agissait d'un dépôt à terme et c'est simplement une question de trésorerie, car à la fin le dépôt a été utilisé. L'écart pour « Cotisations perçues d'avance » de 68 279 \$ à 29 650 \$ en fin d'exercice est dû au fait que l'organisme perçoit des cotisations de l'année suivante n'entrant pas dans les opérations de l'année.

Il explique que dans la section « Apports reportés », la subvention du CALQ a été encaissée et que, pour la subvention pour les programmes, il reste une somme de 14 000\$ à recevoir. En ce qui concerne le don pour l'aménagement de salle de conférence, c'est une contribution qui a été donnée et qui est amortie à la même vitesse que l'actif de la salle de conférence, c'est-à-dire qu'il s'amortit sur la durée du bail qui est une période de dix ans. Il reste donc sept ans avant que la somme soit complètement amortie. On constate que ça diminue de 1 500 \$ par année, mais il y a toujours le solde qui est reporté aux exercices ultérieurs, ce qui explique qu'il figure au passif.

Pour le flux de trésorerie, il est bon de spécifier qu'il fait référence au résultat monétaire, aux variations d'encaisse. On y retrouve les amortissements qui ne sont pas des sorties de fonds dans l'année, mais sont une dépense au point de vue de la comptabilité. Le site informatique a commencé à être amorti depuis sa mise en service, ce qui explique l'augmentation des amortissements d'immobilisations incorporelles. M. Proulx explique qu'au niveau des investissements, le site Internet du RAAV est la plus importante dépense au cours de l'exercice, créant une sortie de fonds qui n'est pas une dépense de l'exercice mais une immobilisation amortissable sur plusieurs années. Il conclut que c'est ce qui fait une différence marquée entre les résultats et le flux de trésorerie.

Période de questions

Guy Lafontaine demande s'il est possible d'avoir une présentation des états financiers sur trois ans pour avoir une meilleure perspective historique sur les tendances, et ce, avec une présentation graphique plus actuelle. M. Proulx confirme que c'est possible et on retient la suggestion. Cela ne coûterait pas beaucoup plus cher, car les données sont déjà disponibles et une fois mise en place, la présentation est valable pour plus d'une année.

Madeline Deriaz demande à ce qu'on lui explique l'écart entre 2014 et 2015 des dépôts à terme. M. Proulx précise que ce sont des placements qui ont été sortis et placés. Ces liquidités sont les cotisations qui étaient payées pour l'année suivante, mais cette année les cotisations ont été reçues en retard, c'est pourquoi nous n'avions pas le même montant à placer. On en profite pour rappeler que plus les membres payent la cotisation rapidement, plus cela rapporte à l'organisme.

AGA 2015 – RÉSOLUTION 2015:5

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LAFONTAINE, APPUYÉ PAR THÉRÈSE NADEAU, D'ADOPTER LES ÉTATS FINANCIERS 2014-2015.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 Nomination d'un expert-comptable

Conformément à la partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec, il n'est pas nécessaire pour le RAAV de nommer un auditeur ni d'obtenir des états financiers vérifiés. Néanmoins, une mission d'examen de la

comptabilité par un expert-comptable demeure obligatoire. Il est donc proposé à l'assemblée d'accorder le mandat d'examen de la comptabilité du RAAV pour l'exercice 2015-2016 à la firme Proulx JG CPA Inc.

AGA 2015 – RÉOLUTION 2015:6

IL EST PROPOSÉ PAR FABIENNE RHEIN, APPUYÉE PAR DORIS BOUFFARD, D'ACCORDER À LA FIRME PROULX JG CPA INC., LE MANDAT D'EXAMEN DE LA COMPTABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS DU RAAV POUR L'EXERCICE 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2015-2016

D'emblée, Christian Bédard rappelle la coupure de 12,5% des subventions qui est infligée aux associations d'artistes, organismes de services et regroupements nationaux soutenus par le CALQ. Ce qui représente pour le RAAV une réduction de 21 250 \$. La coupe a été annoncée trois mois après le début de l'année, ce qui fait que cette réduction devra être étalée sur neuf mois. C'est ce qui explique le léger déficit annoncé pour cet exercice. Le déficit de 3 872 \$ est la conséquence directe des coupures du CALQ.

C. Bédard explique que malgré le déficit dû aux coupures du CALQ, nous continuerons à verser 10 \$ par cotisation complète au Fonds Serge-Lemoyne mais nous avons mis un plafond de 10 000 \$ pour tenter de diminuer le déficit.

C. Bédard souligne les sacrifices qui ont déjà été faits :

- Le CA a voté une réduction de 12,5 % des jetons de présence aux assemblés du CA et des comités, de même qu'à l'allocation de la présidence.
- La charge salariale du RAAV a été réduite grâce à un congé de maternité qui ne sera pas remplacé et dont les tâches seront partagées entre le reste de l'équipe, la nouvelle employée pour la formation continue a été engagée sur quatre jours au lieu de cinq et une subvention salariale a été obtenue pour un autre poste qui s'était libéré.
- On ne prévoit pas d'augmentation de salaire pour cette année et l'année prochaine.

Il conclut en confirmant que tout sera fait pour terminer l'année avec un budget équilibré.

Le Président d'assemblée informe les membres présents qu'il n'est pas nécessaire de voter sur les prévisions budgétaires.

10. Recommandation de membre d'honneur

Comme pour tous les lauréats du Prix Paul-Émile-Borduas qui acceptent ce statut proposé par le RAAV, il convient de conférer le statut de Membre d'honneur à Dominique Blain, lauréate 2014 de ce prix.

AGA 2015 – RÉOLUTION 2015:7

IL EST PROPOSÉ PAR MORIDJA KITENGE BANZA, APPUYÉ PAR PIERRE TESSIER, QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE REÇOIVE DOMINIQUE BLAIN COMME MEMBRE D'HONNEUR DU RAAV. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Ratification des actes posés par le CA

Le Président d'assemblée rappelle que la ratification des actes s'inscrit dans la foulée des modifications du Code civil et suggère la ratification des actes par l'AGA de manière à appuyer le travail accompli par le Conseil d'administration au cours de l'année 2014-2015.

AGA 2015 – RÉOLUTION 2015:8

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER LAUZON, APPUYÉ PAR THÉRÈSE NADEAU, QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RATIFIE LES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Priorités d'action 2015-2016 ; période de questions

Christian Bédard présente le plan d'action 2015-2016 qui s'apparente à celui de 2014-2015, car nous avons adopté en 2013 un plan stratégique pour 2013-2017. Il explique qu'à l'Axe 3 un point a été ajouté : Poursuivre les démarches entreprises avec CARFAC pour assurer une saine gestion collective des droits d'auteur. Il souligne que le plan stratégique est arrivé à sa mi-temps; le CA devra réévaluer le plan et noter les évolutions et ajustements nécessaires pour poursuivre le travail.

Période de questions

Au sujet de l'axe 4 au point « Promouvoir l'utilisation des contrats types et le respect des normes des meilleures pratiques de diffusion auprès des diffuseurs soutenus par l'État », on demande pourquoi il n'est pas promu auprès de tous les organismes de diffusion. C. Bédard confirme que l'on a encouragé les galeries privées à utiliser les contrats types. Il admet qu'effectivement nous pourrions simplement modifier le mandat pour « les diffuseurs » point.

Jean Durandisse souhaiterait que le RAAV ait une plus grande visibilité. Il demande ce qui pourrait être fait concrètement pour augmenter cette visibilité. Selon lui, encore trop peu de gens du milieu des arts visuels connaissent le mandat et la mission du RAAV. Moridja Kitenge Banza croit que ce sont les membres du RAAV qui ont la responsabilité de rendre visible l'organisme, la responsabilité n'en revient pas seulement au conseil d'administration ou à la direction. M. Kitenge Banza précise qu'il n'y a pas que la visibilité qui doit se faire de bouche à oreille, mais également la visibilité numérique, point sur lequel le RAAV travaille activement. Il souligne que cette année le RAAV a obtenu une belle visibilité positive avec l'accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada. De plus, le RAAV est présent sur les tribunes pour défendre les différents projets tels que l'*Agora* de Daudelin, à Montréal, et l'œuvre *Dialogue avec l'histoire*, à Québec, et il s'appête à ratifier une entente avec le RCAAQ. Il faut noter également les démarches de notre antenne à Québec qui rencontre les étudiants de l'université Laval pour leur présenter et expliquer ce qu'est le RAAV.

Monique Trottier demande où en sont les démarches pour le projet de la société de gestion des droits d'auteurs COVA/DAAV. Christian Bédard répond que la nouvelle société à but non lucratif est en place, mais l'annonce officielle n'a pas été faite, car il reste encore quelques détails à terminer. Le conseil d'administration est composé d'un nombre égal de représentants du CARFAC et du RAAV et tout fonctionne par consensus. Il reste à voter le mandat par lequel l'organisme va demander aux artistes de lui confier la gestion de leurs droits.

Selon Francine Migner, les artistes trouvent déchirant de faire un choix entre la participation à l'ENOAC et la SODRAC. C. Bédard explique que le RAAV tente vraiment de trouver un arrangement pour que l'ENOAC soit exclu du mandat que certains artistes ont conféré à la SODRAC, mais que jusqu'à maintenant la SODRAC refuse et veut absolument prendre une commission sur les sommes remises aux artistes. Le RAAV souhaite que tous les participants reçoivent le même montant et que ce ne soit pas pénalisant de participer pour un artiste qui est avec la SODRAC. M. Bédard admet que les artistes n'auront peut-être pas d'autre choix que celui d'envoyer un mot exigeant que leur participation à l'ENOAC ne soit pas gérée par la SODRAC. À moins d'une réponse positive ils auront le choix de dire qu'ils ne restent pas avec la SODRAC car l'ENOAC est plus important pour eux. Il admet que c'est une lourde décision, mais c'est la SODRAC qui force les artistes à se placer dans une telle situation.

Christian Bédard encourage tous les artistes à participer à l'ENOAC, car il est important de développer un corpus d'intérêt pour que le milieu de l'éducation, les écoles, universités et collèges se réfèrent à ce service comme une banque d'information incontournable sur ce qui se fait en art contemporain et ainsi qu'ils soient fortement incités à s'abonner, ce qui par la suite créera des redevances qui seront remises aux artistes. Ce projet tient sur une mécanique basée sur la participation massive des artistes et avec le plus grand nombre d'œuvres possibles.

13. Élection des administratrices et des administrateurs du RAAV

Madeline Deriaz et Deborah Carruthers poursuivent leur mandat de deux ans.

Parmi les administrateurs sortants, quatre ont signifié leur intention de solliciter un nouveau mandat : Lucienne Cornet, Jennifer Dorner, Moridja Kitenge Banza et Fabienne Rhein.

13.1 Administrateur bilingue au poste de RAAV/CARFAC

De manière à assurer la représentation du RAAV au sein du CA de CARFAC National, le RAAV doit déléguer un administrateur bilingue pour le représenter. Ce poste est actuellement occupé par Deborah Carruthers. Elle poursuivra son mandat pour l'année en cours.

13.2 Administrateur non artiste

Jean Thibaudeau siège au CA comme administrateur non artiste. Conformément aux règlements généraux, l'Assemblée doit reconduire le mandat de M. Thibaudeau qui est réélu alors que personne d'autre ne se présente à ce poste.

13.3 Élection des administrateurs - 8 postes à combler

1^{er} tour

On procède à l'élection des représentants des régions.

Candidat-e	Proposé-ée par	Réponse
Andrée Laliberté	Lucienne Cornet	Oui
Luc Grégoire	Luc Grégoire	Oui
Lucienne Cornet	Lucienne Cornet	Oui

Sont déclarés élus :

Lucienne Cornet et Luc Grégoire.

2^e tour

On procède ensuite à l'élection des autres membres du CA :

Candidat-e	Proposé-ée par	Réponse
Andrée Laliberté	Lucienne Cornet	Oui
Francine Migner	Doris Bouffard	Non
Jennifer Dorner	Jennifer Dorner	Oui
Moridja Kitenge Banza	Moridja Kitenge Banza	Oui
Fabienne Rhein	Fabienne Rhein	Oui

Comme le nombre de candidats est inférieur au nombre de postes vacants, sont élus par acclamation : Fabienne Rhein, Moridja Kitenge Banza, Jennifer Dorner et Andrée Laliberté.

Comme le CA du RAAV est composé de 11 personnes et qu'il y a actuellement 9 administrateurs élus, le nouveau CA devra coopter deux nouveaux administrateurs au cours de l'exercice.

14. Autres sujets

Doris Bouffard avait déjà mentionné, il y a quelques années à l'AGA que l'on devrait faire une action en réponse aux Journées de la culture où, encore en 2015, la condition de participation des artistes est celle de la gratuité. Elle déplore que dans des régions comme l'Abitibi, des villes telles que Rouyn-Noranda, les artistes participants réussissent à recevoir 200 \$ par journée de participation et qu'à Montréal, les artistes doivent investir pour participer. Elle témoigne que l'année dernière, elle a dépensé plus de 1000\$ pour le transport et l'organisation de son événement et qu'ensuite elle a dû remettre un compte rendu au Conseil des arts. D. Bouffard croit que le RAAV devrait faire une demande au CALQ ou à la ville de Montréal pour que les artistes reçoivent un per diem pour les journées de participation aux Journées de la culture.

Christian Bédard confirme qu'il a communiqué l'année dernière avec les Journées de la Culture, car il avait constaté qu'à aucun endroit on ne mentionne que les artistes doivent être rémunérés. Il a convenu avec eux qu'il faut que ce soit clair que la participation des artistes n'est pas gratuite. Les Journées de la Culture ont fait un effort pour informer ceux qui organisent des événements qu'il est important de payer les artistes, maintenant c'est à chaque organisme de répondre à cette initiative. D. Bouffard mentionne qu'elle faisait mention plutôt des activités organisées par des artistes individuels.

Julie Picard, antenne régionale de Québec, intervient sur le même sujet pour mentionner qu'elle a été invitée à participer à une initiative d'artistes qui s'intitulera une Journée sans Culture. Ils proposent une journée de grève des artistes face aux Journées de la Culture. L'événement est en train de s'organiser et il y aura des antennes à Rimouski, Québec et d'autres régions de la province. Cette initiative suggère aux artistes de réfléchir à ce qui se passerait si les artistes arrêtaient de participer aux Journées de la Culture.

François Hudon, alias Atalante, soulève l'idée d'une nouvelle bataille à faire auprès du gouvernement pour que l'appellation d'artiste professionnel soit légiférée afin qu'aucun événement ne puisse se prétendre professionnel si les artistes participants ne sont pas rémunérés.

Un membre de l'assemblée souhaite que l'on reconnaisse le très bon travail d'Éric Dufresne-Arbique. L'assemblée accorde une motion de félicitation à É. Dufresne-Arbique qui a quitté son poste de chargé de projet à la formation continue pour relever de nouveaux défis au Conseil régional de la culture à Laval.

Francine Migner demande si le RAAV a réagi ou a pensé faire des pressions auprès de Loto-Québec suite à l'annonce de ne plus acheter d'œuvres. Le DG répond que, normalement, cette société d'État devrait reprendre ses acquisitions lorsque le conservateur actuel de la collection, qui part à la retraite, aura été remplacé.

Fabienne Rhein invite les membres à participer à la manifestation du 3 octobre à Montréal contre les mesures d'austérité du gouvernement.

Le président de l'assemblée confirme que l'on n'a pas réussi à réunir le quorum et que conséquemment, une procédure sera établie pour entériner tout ce qui a été fait lors de la présente assemblée.

15. Clôture de l'Assemblée générale annuelle

On suggère la clôture l'Assemblée; il est 15 h 55.

AGA 2015 – RÉSOLUTION 2015:9

IL EST PROPOSÉ PAR CÉLINE BOUCHER, APPUYÉE PAR PIERRE TESSIER, DE CLORE LA 24^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Membres votants (professionnels, honneurs et administrateur non-artiste) :

Pierre-Yves Angers, Lise B. Tétreault, Ronald Bélanger, Lorraine Bénic, Gilles Boisvert, Céline Boucher, Doris Bouffard, Ginette Brassard, Deborah Carruthers, Terry Cipelletti, Jacques Clément, Cécile Comblen, Lucienne Cornet, Claire Delisle, Madeline Deriaz, Jean Durandisse, Christiane Gaudette, Luc Grégoire, Noella Guilmette, François Hudon, Moridja Kitenge Banza, Guy Lafontaine, Andrée Laliberté, Roger Lauzon, François Lebuis, Francine Migner, Joelle Morosoli, Guy Nadeau, Thérèse Nadeau, Julie Picard, Fabienne Rhein, Constance Rivard, Geneviève Rocher, Catherine Rondeau, Barbara Sala, Susan St-Laurent, Pierre Tessier, Jean Thibodeau, Christian Tisari, Lucette Tremblay, Monique Trottier, Sylvie Carole Turcotte et Claude H. Vallée.

Associées : Francesca Trop, Louise Noël, Christine Boucard et Manon Miserany.

Membres votants ayant ratifié l'assemblée par courriel entre le 6 et le 13 janvier 2016 :

Yvette Beaupré, Alain Bédard, Hélène Béland, Danielle Blouin, Jacqueline Bouchard, Gail Bourgeois, Jean-Pierre Busque, Danielle Cadieux, Richard Caplette, Gérard Castonguay, Jean Cencig, François Chartier, Renée Chevalier, Michel Côté, Micheline Couture, Lillianne Daigle, Consuelo De La Bastida, Hélène Desputeaux, Lucette Dion Bazinet, Louise Fauteux, Suzanne Fortin, Nicole Francoeur, Gianguido Fucito, Marc Fugère, Denyse Gérin, Agathe Girard Kennedy, Clara Gutsche, Céline G. Lapointe, Louise Lauzon, Renée Lavillante, Bibiane Lavoie, Terrance Frank Lazaroff, Claire Lemay, Louise Lemire, Gisèle L'Épicié, Marie-Josée Leroux, Lise Létourneau, Suzelle Levasseur, Mireille Lévesque, Steve Lévesque, Evelyn Losier, Yves Louis-Seize, Johanne Maheux, Jacques Malo, Lyse Marsan, Rochelle Mayer, France Mc Neil, Francine Metthé, John Michaud, Serge Nadeau, Alena Plihal, Hélène Plourde, Nicole Proulx, Lucille Ricard, David Roche, Danièle Routaboule, Christiane Roy, Sylvain Roy, Odette Théberge, Armand Vaillancourt, Marc Vaïs et Elena Varalta.